

1810.

3^e Division

Paris, le 20. mars 1810.

Bureau
des Sciences & Arts

Réponse à
Lettre d

Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire,

Enregistrement
42-A. mar

à l'arrivée, N.º 36 - J. mars.
au départ, N.º 47

A Monsieur Lethière, Directeur de
l'Académie de France à Rome.

il est permis au
S. Bouthaict de

s'absenter de = Monsieur Bouthaict, Sculpteur, pensionnaire
l'Académie. De l'Académie de France, m'a fait demander, -
Monsieur, l'autorisation de se rendre dans quelques
parties de l'Italie, et surtout à Florence, afin
de pouvoir varier ses études.

Cette demande m'ayant paru admissible, je
vous autorise à permettre à cet artiste de s'absenter
de l'Académie. J'ai en conséquence décidé qu'il
recevrait en argent, pendant son absence, la moitié
de sa pension alimentaire. mais vous aurez soin,
Monsieur, que cette faveur accordée à M. Bouthaict,
ne s'étende pas au delà du temps qu'il doit rester
à l'Académie.

J'ai l'honneur de vous saluer.
M. de Fontaine

A Rome.

190bis

3e Jour

Monsieur

Lehiert, Directeur de l'Académie
de France.

Colomey.

